

Autre rétractation.

J'ai dit, en parlant de Siéyès, dans mon dernier cahier, page 321, qu'il avoit proposé, en 1795, l'idée neuve et saine d'un corps-législatif, dont l'action ne seroit pas spontanée. Je dois à la vérité de déclarer ici que cette idée n'étoit pas neuve, et qu'elle avoit été clairement indiquée par M. de Villers (*) dans son ouvrage, intitulé: *De la liberté*, publié en 1791. On trouve même dans cet ouvrage, dont il a été fait trois éditions en France, et que dans ce moment on traduit en allemand, on trouve, dis-je, d'autres idées qui ont au moins une grande ressemblance avec quelques-unes de celles qu'on reproduit aujourd'hui, telles, par exemple, que celle d'un Corps conservateur. Deux ou trois citations suffiront pour justifier ce que j'avance.

Corps conservateur.

« J'ai entendu souvent parler de gouvernemens mixtes, sans que jamais j'aie pu m'en faire une idée bien précise Mais je conçois fort bien comment un gouvernement peut être surveillé, tempéré par des individus, ou par des corps qui ont l'œil sur son administra-

(*) Le même qui est l'Auteur de tous les articles signés V*** dans ce Journal.